



—
Compagnie d'Assurances
depuis 1921
—

tsm.ch 



Rapport annuel 2024

Rapport

annuel 2024.

tsm

—
Compagnie d'Assurances
depuis 1921
—

Sommaire

Mot de la direction	04
Commentaires sur les comptes	06
Bilan au 31 décembre	10
Compte de résultat	11
Tableau des flux de trésorerie	12
Informations détaillées relatives aux comptes	13
Constatations concernant la comptabilité	18
Rapport de révision	22
Organes	26

Mot de la direction

Une force créatrice malgré les changements

Dans le cadre d'un rapport annuel, chaque rétrospective est aussi un regard vers l'avenir. Car nous profitons dans le présent et l'avenir de ce qui a été fait chez nous par le passé. Et aussi de ce que nous avons pu faire bouger nous-mêmes. Les changements font partie du quotidien ; et ils sont l'élixir de vie d'une entreprise.

En regardant l'année écoulée, on peut percevoir une certaine ambivalence. Une fois de plus, ce fut une année de contrastes, marquée d'une part par des tensions mondiales et d'autre part par des moments remarquables de solidarité humaine. Grâce aux médias sociaux, nous sommes de plus en plus souvent témoins de coups du sort, de défis et de moments de bonheur. Le monde - et le monde entier - semble soudain se dérouler juste devant notre porte. Il est alors difficile de garder une distance sereine et de ne pas se laisser surprendre par les événements.

Il en va de même pour les sauts technologiques, comme par exemple l'intelligence artificielle (IA). L'année dernière, elle a été propulsée au rang de grand gamechanger et nous fascine par ses possibilités insoupçonnées. Une fascination qui exige toutefois de nous clairvoyance et sens des responsabilités. Il s'agit ici de faire le tri et de tirer les bonnes conclusions pour soi-même.

Face à ces réalités contradictoires, nous avons besoin de bâtisseurs de ponts. Des personnes et des institutions capables de trouver des points communs et de développer des solutions pratiques. En tant que société, nous sommes tous appelés à être actifs dans ce domaine.

En tant que compagnie d'assurances avec une spécialisation élevée et unique, nous n'offrons certes pas une solution pour tout. Mais nous contribuons à répondre au besoin fondamental de sécurité, non seulement au sens propre, mais aussi au sens émotionnel. Nous veillons à ce que les besoins personnels et professionnels puissent être vécus sans souci. Nous le faisons volontiers et, comme l'a montré l'année dernière, avec beaucoup de succès.

L'année 2024 a été très satisfaisante pour nous, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, malgré une augmentation de la sinistralité en rapport avec l'évolution du volume de primes acquises, et grâce à un programme de réassurance efficace et à la stabilisation des frais administratifs, nous avons pu d'une part renforcer nos réserves et d'autre part afficher un résultat technique net satisfaisant. Ensuite, au moyen d'une campagne d'assainissement menée avec succès dans les affaires de masse de l'assurance automobile, nous avons pu réduire sensiblement la charge des sinistres.

Nous avons également pu assurer des manifestations de grande envergure, dont certaines pour la première fois, profitant non seulement d'une météo favorable, mais aussi d'une organisation exceptionnelle et de haut niveau.

Enfin, l'année dernière, nos assurances Assistance ont été aussi solides sur le plan économique que nos services pour cette offre.

Nous nous estimons heureux d'avoir pu relever les défis de l'année dernière avec un résultat extrêmement positif, dans une période de changement continu et d'incertitude croissante. Et nous sommes confiants dans le fait que nous continuerons à l'avenir à tout mettre en œuvre pour accompagner activement nos clients et leur offrir la sécurité qui correspond à leurs besoins.



Martin Geser



Commentaires sur les comptes

Primes

L'ENCAISSEMENT DE PRIMES EN 2024 ATTEINT CHF 41.19 MILLIONS.

L'évolution de l'encaissement de primes affiche une baisse de 38% en 2024. C'est la nouvelle branche Garantie All Risk qui en est à l'origine, avec un volume de primes émises important en 2023 couvrant plusieurs exercices par le jeu du report de primes. Ce phénomène était donc attendu dès la souscription.

Pour le reste, l'année 2024 ne fait pas état d'événements particuliers. Les différentes branches présentent des résultats conformes à leurs caractéristiques propres.

Les performances enregistrées peuvent être résumées ainsi:

- **Transport** – La branche historique et principale de TSM compte bon nombre de sociétés du secteur horloger, aussi bien des marques de montres que des fournisseurs ou des sous-traitants.

Le volume de primes est resté stable en 2024. Les résultats positifs de l'activité commerciale ont été compensés par le ralentissement qu'a connu le secteur horloger. Une part importante du portefeuille en est issue, la baisse générale d'activité n'est donc pas restée sans effet.

- **Assistance** – En progression ininterrompue depuis la sortie de crise sanitaire due au Covid-19, cette branche approche le niveau où elle est attendue.

Après 2 exercices présentant de bonnes progressions du volume de primes, l'année écoulée est positive bien qu'un peu moins dynamique. Cela est naturel car la branche sort à présent d'une période durant laquelle elle a rattrapé les effets négatifs de la crise. Le positivisme est de mise, les efforts pour développer cette branche continueront à porter leurs fruits.

- **Automobile** – La branche poursuit sa progression, tant avec les véhicules de collection qu'avec les véhicules modernes.

La souscription digitale de ces derniers se fait en masse via la plateforme internet « AutoMate ». Celle-ci permet le développement soutenu du portefeuille année après année. Dans un tel contexte, il faut particulièrement veiller à la sinistralité. Pour ce faire, des mesures d'assainissement ont été prises. Elles ont toutefois quelque peu ralenti la croissance du portefeuille.

A noter que TSM a conclu un nouveau partenariat avec Visana qui propose également sur cette plateforme, en son propre nom, l'assurance véhicules à sa clientèle.

La progression générée par les véhicules de collection reste moins marquée, cela est dû à la nature même de ces véhicules d'exception. Mais même dans une mesure moindre, le produit « Classic Wheels » affiche un résultat positif année après année.

- **Risques spéciaux** – Cette branche et l'Assistance connaissent des destins similaires. Elles ont toutes deux particulièrement souffert durant la crise sanitaire due au Covid-19, et après avoir rebondi vigoureusement, elles se situent à présent dans une zone où il est plus difficile de poursuivre la progression que de rattraper le passé.

En 2024, le volume de primes est resté stable. Ce n'est pas un constat négatif en soi, même si la volonté affichée est toujours le développement. Le lancement d'une souscription digitalisée pour un produit y contribuera. Expérience qui sera d'ailleurs mise à profit d'autres branches à terme.

- **Cautionnement** – Les maîtres mots de cette branche sont toujours : politique prudente et souscription soignée. TSM avait décidé à l'automne 2022 d'opter pour un surcroît de prudence à la souscription dans le but de limiter l'exposition au risque, compte tenu de la situation internationale globale préoccupante à plus d'un niveau. Après avoir reculé comme attendu en 2023, le volume de primes est resté stable en 2024. La situation générale internationale incite à maintenir une stratégie prudente pour cette branche, assortie d'une capacité à répondre aux besoins particuliers des clients.
- **Garantie All Risk** – C'est pour une marque horlogère de premier plan que TSM a mis au point un produit innovant et exclusif. Le volume de primes acquises en 2024 est en forte augmentation, comme attendu. En effet, seul l'exercice 2023 enregistre des primes émises, les exercices à suivre bénéficient du jeu du report de primes.

Enfin, quant aux partenariats de TSM avec La Mobilière, la Vaudoise, Generali et Visana, ils sont actifs à la satisfaction de chaque partie. Parallèlement, TSM a conclu en début d'année une nouvelle entente avec Emmental.

Sinistres

LES INDEMNITÉS VERSÉES EN 2024 ATTEIGNENT CHF 19.73 MILLIONS.

Bien que cette valeur augmente de 20% en 2024, la situation ne s'est pas dégradée. Il y a 2 raisons à cela. Tout d'abord, cette évolution est en lien avec l'augmentation du volume de primes. Ensuite, à ce niveau cette valeur est dite brute, soit avant la prise en charge par la réassurance. Au-delà, la valeur nette ramenée au volume de primes est stable sur 2024.

En Transport, après une bonne année 2023 en-dessous des normes de sinistralité du marché, l'année 2024 se rapproche de celles-ci. Il ne s'agit pas d'une dégradation généralisée du portefeuille, nous sommes en présence de quelques cas ponctuels importants.

La branche Automobile est mal récompensée pour les efforts fournis déjà en 2023 et encore au début 2024 pour améliorer la sinistralité du portefeuille de véhicules modernes. En effet, 2 cas issus d'années antérieures se sont dégradés en 2024, alors que le ratio sinistres/primes était en visible diminution du fait des mesures prises. Le ratio brut est par conséquent en augmentation, alors que le ratio net diminue après l'intervention de la réassurance.

Les branches Risques spéciaux et Cautionnement présentent toutes deux le même phénomène. Après une année 2023 marquée par l'ouverture de dossiers importants, 2024 enregistre la clôture favorable de ceux-ci avec des règlements inférieurs aux réserves ouvertes, et donc des gains de liquidation notables. Les ratios sinistres/primes de ces branches sont donc rendus très faibles.

La branche Garantie All Risk présente des ratios relativement stables en 2024, constat positif du fait de sa taille relative dans le portefeuille de TSM.

Les autres branches ont enregistré un niveau de sinistralité habituel, avec des ratios sinistres/primes satisfaisants.

A noter que TSM a mené un travail important initié en 2023 pour optimiser au sens large la gestion des sinistres. Les effets bénéfiques à tout niveau sont indéniables, l'impact financier à venir sera encore plus marqué qu'en 2024.

Frais d'acquisition et de gestion

La hausse de l'encaissement de primes et l'effort mis à développer les affaires de TSM conduisent inévitablement à l'augmentation des frais d'acquisition, dont une partie de la rémunération de l'équipe commerciale et les commissions des courtiers font partie.

Les frais de gestion, quant à eux, sont demeurés stables, sans augmentation donc. Ils incluent toujours des coûts de mise en conformité importants, ainsi que les frais de modernisation continue de notre applicatif central de toute la gestion d'assurance, pour plus de simplicité et d'efficacité.

Enfin, avec la modernisation de l'infrastructure informatique, l'accent a été mis sur la haute disponibilité et la sécurité du système d'information.

Revenus des capitaux

Les produits des placements se montent à un total de CHF 3.28 millions, il est à relever que :

- Les revenus directs et les plus-values réalisées se montent à CHF 2.69 millions, alors que les plus-values latentes atteignent CHF 0.59 million.
- Les revenus directs incluent la location à des tiers d'une partie de l'immeuble occupé par le siège de TSM. A noter que l'entier des locaux est désormais occupé depuis le début de l'année 2024.

Les charges financières et les frais de gestion des placements se montent à un total de CHF 2.22 millions. Ce poste comprend encore une part importante de moins-values latentes du fait de l'instabilité des marchés financiers. Les frais de gestion des placements sont eux restés stables.

Le résultat net des placements se monte à CHF 1.06 million.





Résultat

TSM a dégagé en 2024 un résultat technique positif de CHF 749'883. Après prise en compte du résultat des placements, des autres éléments financiers, et déduction faite des impôts, le résultat net d'exercice est un bénéfice de CHF 1'511'961, contre CHF 2'193'665 en 2023.

Proposition de répartition du bénéfice

Le bénéfice disponible se présente comme suit:

Bénéfice d'exercice	CHF	1'511'961
Bénéfice reporté	CHF	3'964'406
Bénéfice au bilan	CHF	5'476'367

Lors de sa séance du 20 mars 2025, le Conseil d'administration a décidé de proposer la répartition du bénéfice suivante:

Report au nouvel exercice	CHF	5'476'367
Bénéfice au bilan	CHF	5'476'367



Frédéric Juillerat

Bilan au 31 décembre

(avant répartition)

		2024	2023
	Annexe	CHF	CHF
Actif			
Biens immobiliers		12'012'000	12'197'000
Participations	1	1'250'000	1'952'428
Titres à revenu fixe		15'321'106	14'950'765
Hypothèques		1'428'978	1'221'577
Actions		1'857'339	1'907'138
Autres placements		5'984'425	5'984'216
Placements		37'853'848	38'213'124
Créances sur instruments financiers dérivés		0	140'806
Liquidités		24'372'414	25'446'407
Part des réassureurs dans les provisions techniques	4	10'165'848	9'691'170
Immobilisations corporelles		419'731	338'613
Frais d'acquisition, différés, activés, non encore amortis		1'351'250	2'919'000
Créances nées d'opérations d'assurance	2, 7	5'259'068	3'686'219
Autres créances		1'409'519	1'256'377
Autres actifs		1	0
Comptes de régularisation	3	622'593	296'879
Total des actifs		81'454'273	81'988'595
Passif			
Provisions techniques	4	37'756'842	43'019'651
Dettes liées à des instruments de taux	8	4'164'400	4'314'400
Dettes sur instruments financiers dérivés		141'950	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	5, 7	9'221'656	6'215'630
Autres passifs		759'028	1'704'393
Comptes de régularisation	6	1'934'030	770'115
Total des provisions et dettes externes		53'977'906	56'024'189
Capital de garantie		8'000'000	8'000'000
Réserve légale issue du bénéfice		4'000'000	4'000'000
Réserve facultative issue du bénéfice		10'000'000	10'000'000
Bénéfice au bilan		5'476'367	3'964'406
Total des fonds propres	9	27'476'367	25'964'406
Total des passifs		81'454'273	81'988'595

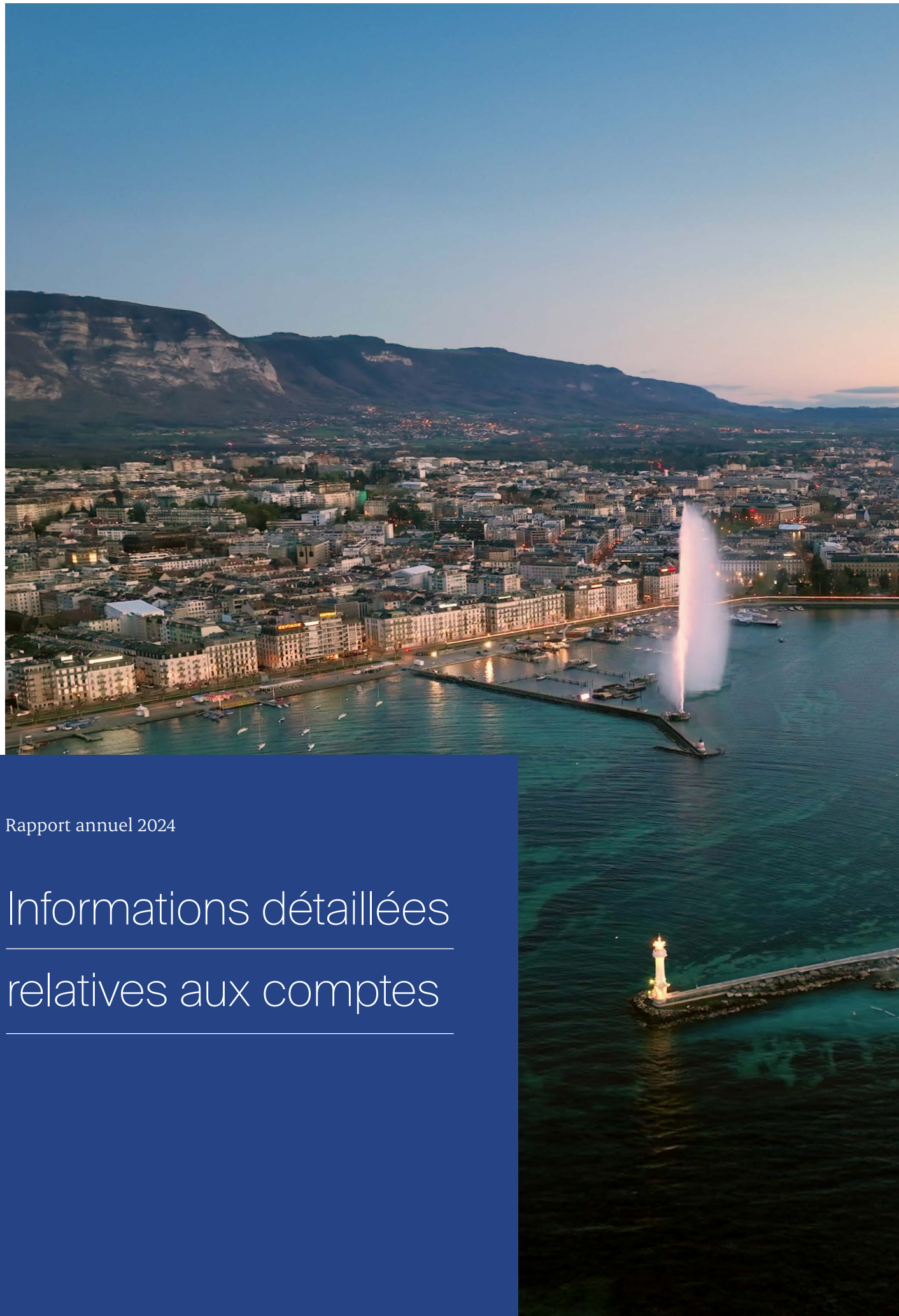
Compte de résultat

(pour la période du 1er janvier au 31 décembre)

		2024	2023
	Annexe	CHF	CHF
Primes brutes		41'192'051	66'183'285
Primes brutes cédées aux réassureurs		-17'071'236	-22'673'878
Primes pour propre compte		24'120'815	43'509'407
Variation report de primes		12'379'990	-15'132'370
Variation report de primes - part des réassureurs		-963'854	337'493
Variation report de primes pour propre compte		11'416'136	-14'794'877
Primes acquises pour propre compte		35'536'951	28'714'530
Autres produits de l'activité d'assurance		-1'985	424'423
Total des produits de l'activité technique d'assurance		35'534'966	29'138'953
Charges des sinistres : montants payés bruts		19'729'947	16'468'455
Charges des sinistres : montants payés, part des réassureurs		-7'893'586	-7'525'941
Charges des sinistres payés pour propre compte		11'836'361	8'942'513
Variation des provisions techniques	10	7'132'013	2'956'632
Variation des provisions techniques : part des réassureurs	10	-1'438'532	915'004
Variation des provisions techniques pour propre compte	10	5'693'481	3'871'636
Charge des sinistres pour propre compte		-17'529'842	-12'814'149
Frais d'acquisition et de gestion	11, 12, 13	18'780'687	18'028'895
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion		-1'609'672	-1'918'883
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte		-17'171'014	-16'110'012
Autres charges techniques pour propre compte		-84'226	-148'919
Total des charges de l'activité technique d'assurance		-34'785'083	-29'073'080
Résultat technique		749'883	65'873
Produits des placements	14	3'278'733	4'207'570
Charges financières et frais de gestion des placements	15	-2'215'625	-1'806'862
Résultat des placements		1'063'108	2'400'708
Autres produits financiers		665	0
Autres charges financières		-10'576	-20'577
Résultat opérationnel		1'803'081	2'446'004
Charges d'intérêts des dettes liées à des instruments de taux		-57'988	-60'433
Résultat avant impôts		1 745 092	2'385'571
Impôts directs		-233'131	-191'906
Résultat d'exercice		1'511'961	2'193'665

Tableau des flux de trésorerie

	2024	2023
	CHF	CHF
en milliers de CHF		
Résultat de l'exercice	1 512	2'194
Amortissements corrections de valeurs sur...		
Valeurs immobilisations corporelles	129	139
Bénéfices et pertes réalisés sur les participations	0	-2'127
Bénéfices et pertes réalisés sur les titres à revenu fixe	-7	-4
Bénéfices et pertes réalisés sur les fonds de placement	-273	-223
Bénéfices et pertes réalisés sur les autres placements	297	386
Amortissements sur immobilier	185	185
Corrections de valeurs sur participations	702	0
Corrections de valeurs sur titres à revenu fixe	-142	243
Corrections de valeurs sur les actions	50	0
Corrections de valeurs sur les fonds de placement	283	-289
Augmentation/diminution des...		
Reports de primes	-11 416	14'795
Provisions techniques	3 492	2'477
Prélèvements participations aux excédents	217	-10
Dotation provision participations aux excédents	1 969	1'381
Augmentation/diminution des actifs et passifs		
Augmentation/diminution de titres à revenu fixe	-221	-823
Augmentation/diminution de prêts hypothécaires	-207	-6
Augmentation/diminution d'actions	0	-50
Augmentation/diminution de fonds de placement	-10	-99
Augmentation/diminution de créances sur instruments financiers dérivés	141	3
Frais d'acquisition, différés, activés, non encore amortis	1 568	-2'163
Créances nées d'opérations d'assurance	-1 573	-216
Autres actifs	-479	-268
Dettes sur instruments financiers dérivés	142	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	3 006	-9'654
Autres passifs	219	1'038
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	-416	6'908
Achats d'immobilisations corporelles	-226	-71
Ventes d'immobilisations corporelles	16	0
Ventes de participations à des entreprises associées	0	2'500
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-210	2'429
Amortissements de dettes financières	-150	-150
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-150	-150
Variation de la trésorerie	-777	9'187
Liquidités au 1 ^{er} janvier	25 446	16'645
Pertes/bénéfices de change	-297	-386
Liquidités au 31 décembre	24 372	25'446
Variation de la trésorerie	-777	9'187



Rapport annuel 2024

Informations détaillées relatives aux comptes

1. Liste des participations

Participations	Siège	Part du capital en milliers de CHF		Voix en %	
		31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Inno Cap Insurance Ltd	Guernsey	250.0	250.0	100.00	100.00
AutoMate Insurance AG	Zürich	43.5	43,5	34.82	34,82

2. Créances nées d'opérations d'assurance

en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Créances sur les preneurs d'assurance	2'600	2'793
Créances sur les agents et intermédiaires	42	11
Créances sur les entreprises d'assurance	2'617	882
Total	5'259	3'686

3. Comptes de régularisation

en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts courus sur les placements de capitaux	135	100
Autres actifs de régularisation	487	197
Total	623	297

4. Provisions techniques

	Provisions techniques (brutes)		Part des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
en milliers de CHF						
Report de primes	7'579	19'959	1'870	2'834	5'708	17'125
Provision pour sinistres en cours	20'809	17'366	6'990	5'779	13'818	11'587
Autres provisions techniques	5'216	3'728	1'305	1'078	3'911	2'650
Provision pour parts d'excédents	4'153	1'967	0	0	4'153	1'967
Total	37'757	43'020	10'166	9'691	27'591	33'328

5. Dettes nées d'opérations d'assurance

en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Dettes envers les preneurs d'assurance	4'403	3'471
Dettes envers les agents et intermédiaires	333	337
Dettes envers les entreprises d'assurance	4'485	2'408
Total	9'222	6'216

6. Comptes de régularisation

en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Provision pour impôts	50	50
Autres passifs de régularisation	1'884	720
Total	1'934	770

7. Créances et dettes envers des parties liées

	Tiers		Parties liées		Total	
en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Créances nées d'opérations d'assurance	5'259	3'686	0	0	5'259	3'686
Autres créances	460	288	950	968	1'410	1'256
Comptes de régularisation de l'actif	407	189	216	108	623	297
Dettes nées d'opérations d'assurance	-7'877	-4'876	-1'345	-1'339	-9'222	-6'216
Autres passifs	-759	-1'694	0	-11	-759	-1'704

(si positif, solde en faveur de TSM)

8. Dettes liées à des instruments de taux

en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Dettes à moins de cinq ans	0	0
Dettes à plus de cinq ans	4'164	4'314
Total	4'164	4'314

9. Présentation de l'état des capitaux propres

en milliers de CHF	Capital de garantie	Réserve légale issue du bénéfice	Réserve facultative issue du bénéfice	Bénéfice reporté	Total
Capitaux propres au 01.01.2023	8'000	4'000	10'000	1'771	23'771
Résultat d'exercice 2023				2'194	2'194
Capitaux propres au 31.12.2023	8'000	4'000	10'000	3'964	25'964
Résultat d'exercice 2024				1'512	1'512
Capitaux propres au 31.12.2024	8'000	4'000	10'000	5'476	27'476

10. Variation des provisions techniques

	Provisions techniques (brutes)		Part des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
en milliers de CHF						
Variation des sinistres en cours	3'443	193	1'211	-1'648	2'231	1'841
Variation des autres provisions techniques	1'488	1'368	227	733	1'261	635
Variation des parts d'excédents	2'201	1'371	0	0	2'201	1'371
Total	7'132	2'933	1'439	-915	5'693	3'848

11. Honoraires versés à l'organe de révision

	31.12.2024	31.12.2023
en milliers de CHF		
Prestations en matière de révision	214	194
Autres prestations de services	0	0
Total	214	194

12. Charges de personnel

	31.12.2024	31.12.2023
en milliers de CHF		
Charges de personnel	8'193	8'007

13. Amortissement des immobilisations corporelles

	31.12.2024	31.12.2023
en milliers de CHF		
Amortissement des immobilisations corporelles	129	139

14. Produits des placements

	Produits des placements		Plus-values non réalisées		Plus-values réalisées		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
en milliers de CHF								
Biens immobiliers	408	328	0	0	0	0	408	328
Participations	1'250	0	0	0	0	2'127	1'250	2'127
Titres à revenu fixe	310	236	493	333	51	15	853	584
Hypothèques	19	12	0	0	0	0	19	12
Actions	126	115	0	0	0	0	126	115
Autres placements	226	87	94	698	302	255	623	1'041
Total	2'339	778	587	1'031	353	2'398	3'279	4'208

15. Charges financières et frais de gestion des placements

	Charges des placements		Moins-values non réalisées provision dépréciation		Moins-values réalisées		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
en milliers de CHF								
Biens immobiliers	86	115	185	185	0	0	271	300
Participations	0	0	702	0	0	0	702	0
Titres à revenu fixe	58	56	351	576	44	11	453	643
Hypothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions	0	0	50	0	0	0	50	0
Autres placements	35	37	377	410	326	418	739	864
Total	180	207	1'666	1'171	370	429	2'216	1'807

16. Montant total des actifs mis en gage en garantie des propres dettes et actifs grevés d'une réserve de propriété

en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Gages immobiliers	5'000	5'000

17. Dettes envers l'institution de prévoyance

en milliers de CHF		31.12.2024	31.12.2023
Fondation BCV 2 ^{ème} pilier	(si positif, solde en faveur de TSM)	24	27

18. Emplois à plein temps

Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps était inférieur à 100.

19. Ajustement de la présentation du compte de résultat

La présentation du compte de résultat a été ajustée pour les positions "Primes brutes", "Variation des provisions techniques", "Charges d'intérêts des dettes liées à des instruments de taux". L'année précédente a également été ajustée pour comparaison.

20. Évènement important

Aucun événement important n'est à relever.

Constatations concernant la comptabilité

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957-963b CO, en vigueur depuis le 9 février 2023). En sus du Code suisse des obligations s'applique l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (art. 84-85 OS-FINMA, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2024).

Méthodes d'évaluation et principes comptables retenus

ACTIONS, FONDS DE PLACEMENT, HEDGE FUNDS

Les placements de cette catégorie sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition. Pour le suivi de la gestion et les éventuels besoins d'ajustement de valeur, des mises à jour mensuelles des cours boursiers sont effectuées. La plus-value latente issue de la différence entre la valeur boursière et la valeur comptable n'est pas comptabilisée.

OBLIGATIONS ET LETTRES DE GAGE

En dérogation partielle aux instructions de la FINMA, les titres à revenu fixe sont évalués de la manière suivante :

- Lors d'achat à un cours dépassant le nominal, l'agio ainsi que les frais d'acquisition sont immédiatement amortis. De cette manière, le titre est immédiatement évalué à sa valeur de remboursement.
- Lors d'achat à un cours inférieur au nominal, le prix de revient d'achat est retenu comme valeur comptable, un bénéfice est donc dégagé uniquement lors du remboursement du titre.

Avec cette méthode d'évaluation prudente, les titres à revenu fixe sont évalués en dessous ou au plus à leur valeur de remboursement. De plus, la sélection opérée au niveau de la qualité de la solvabilité des débiteurs (rating) est également privilégiée.

HYPOTHÈQUES

Les prêts hypothécaires accordés par le passé l'ont été en 1^{er} rang uniquement. Les valeurs comptables correspondent aux soldes dus par les débiteurs.

IMMEUBLES

Au 31 décembre 2024, la société est propriétaire de bâtiments sis aux lieux suivants :

Cernier:

- Bois Noir 6: Immeuble locatif de 12 appartements

La Chaux-de-Fonds:

- Rue Jaquet-Droz 41: immeuble locatif et administratif
- Rue Jaquet-Droz 43/43b (siège de la société): immeuble locatif et administratif
- Rue des Musées 44: immeuble abritant une salle polyvalente

Réserves techniques

Le calcul des provisions techniques de TSM est régi par le plan d'exploitation approuvé par la FINMA le 26 janvier 2024, ainsi que par le règlement sur les provisions techniques approuvé par le Conseil d'administration le 20 décembre 2023 et par la FINMA le 26 janvier 2024.

REPORT DE PRIMES

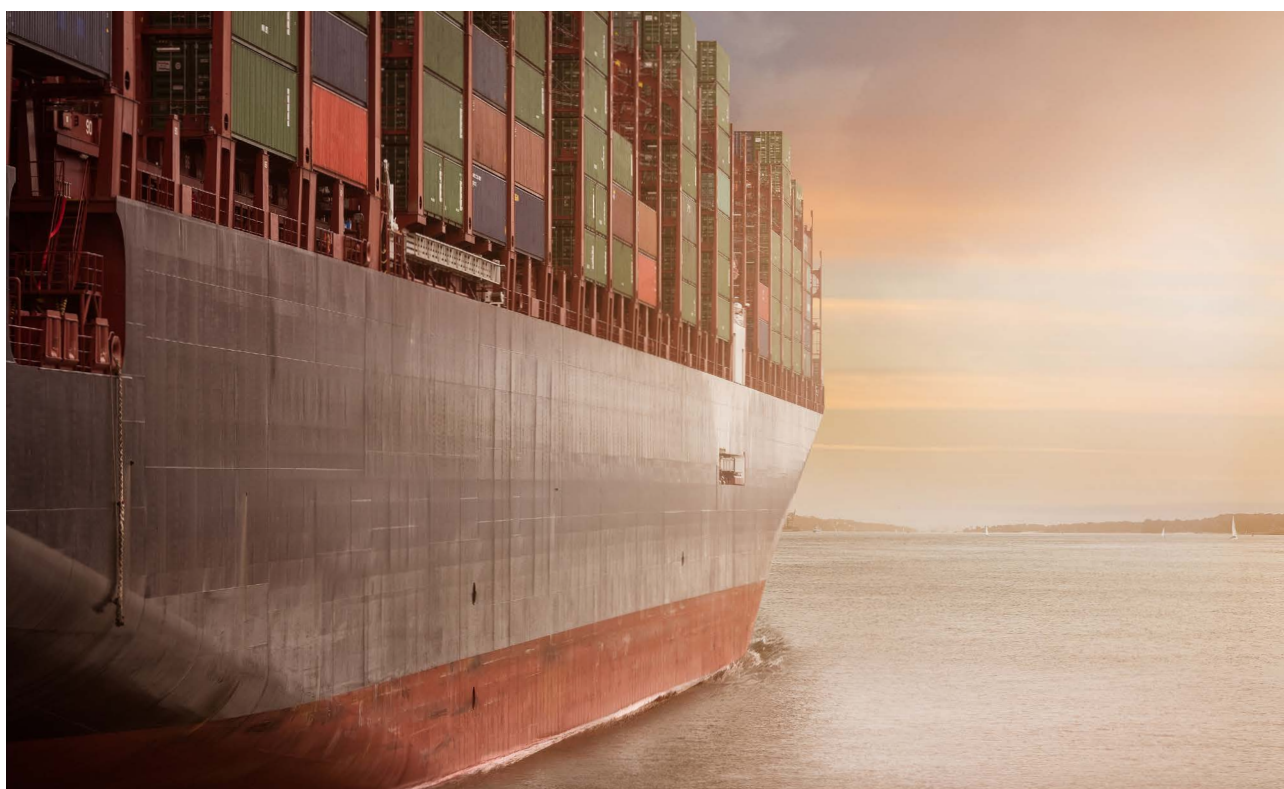
La part de primes imputable à la période suivant le jour de référence est calculée, pour chaque prime, selon la méthode prorata temporis. En présence de traités de réassurance proportionnelle, il est tenu compte en contrepartie du report de primes à charge des réassureurs.

SINISTRES À RÉGLER

Réserves pour sinistres en suspens

Les réserves de sinistres sont évaluées à leurs coûts de liquidation supposés et font l'objet d'un inventaire permanent. Les indemnités à verser aux assurés ainsi que tous les frais externes attendus (avocats, experts, commissaires d'avarie...) sont réservés.

La réassurance est appliquée, selon la couverture des traités, sur chaque sinistre en suspens.



IBNR – Incurred But NOT YET Reported (réserves de sinistres)

Des provisions pour sinistres survenus avant le jour de référence et non encore annoncés à cette date (Incurred But Not yet Reported, IBNR) sont constituées. Elles sont évaluées sur la base des estimations conditionnellement sans biais de l'espérance mathématique conditionnelle des futurs flux de paiements et de frais, sous déduction des provisions pour sinistres survenus et annoncés (Case Reserves) déjà constituées. Ces estimations sont issues des triangles de liquidation des paiements y compris frais établis par date de survenance et par agrément et selon la méthode « Chain Ladder ». Des méthodes subsidiaires, telles que « Expected Loss ratio » et « Bornhuetter-Ferguson », peuvent également être utilisées afin de contrôler ou de suppléer à la méthode « Chain Ladder » lorsque cela s'avère nécessaire.

Provision pour frais de gestion des sinistres (ULAE)

Un montant global a été constitué à ce titre et correspond au coût de fonctionnement du service sinistres de TSM pour 2 années, durée estimée pour la liquidation de tous les sinistres en suspens en fin de période.

PROVISION POUR PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

La provision pour participation aux excédents correspond à la part des bénéfices et à la part des excédents prévues contractuellement, à distribuer après l'exercice de référence et imputables à celui-ci.

Primes brutes

Les décomptes définitifs des polices Transport sont traditionnellement établis au début de chaque année. Les différentiels de primes, tant les compléments à facturer que les crédits à rembourser aux clients, sont directement en lien avec l'exercice précédent. En vue d'une correcte délimitation des produits, ces décomptes définitifs établis en début d'année sont affectés à l'exercice précédent par le jeu des transitoires.

Courtages

En vue d'une correcte délimitation des charges, et en lien direct avec le principe de report de primes décrit précédemment, la part des commissions des courtiers calculée sur la part de primes non acquises est reportée elle aussi sur l'exercice suivant. Cette opération a été enregistrée pour la première fois en 2022 par le jeu des transitoires.

Transactions extraordinaires

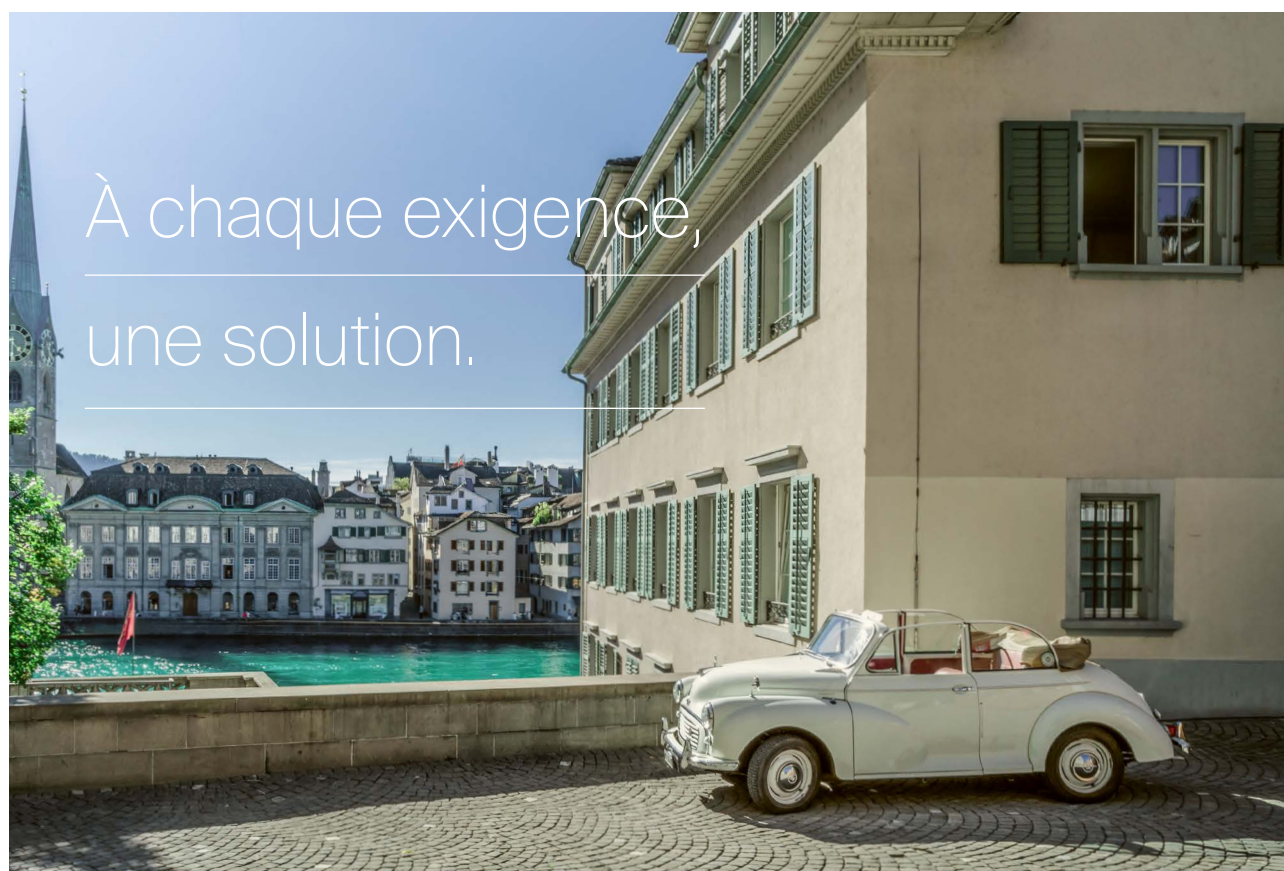
Au cours de l'exercice 2024, aucune transaction extraordinaire n'est intervenue.

Commentaires sur les opérations hors bilan

Aucune opération hors bilan n'est à relever.

Faits significatifs survenus après la date d'arrêté des comptes

Il n'existe aucun fait significatif survenu après la date d'arrêté des comptes qui pourrait avoir une influence significative sur les comptes annuels de TSM.



Cours de conversion des monnaies étrangères dans le bilan

	31.12.2024	31.12.2023
CAD	0.63598	0.64382
EUR	0.94947	0.94237
GBP	1.14485	1.08401
NOK	0.08057	0.08356
NZD	0.51383	0.54065
PLN	0.22225	0.21748
USD	0.91193	0.85133
ZAR	0.04854	0.04616

Rapport de révision



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de TSM Compagnie d'Assurances, Société coopérative, La Chaux-de-Fonds

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de TSM Compagnie d'Assurances, Société coopérative (la coopérative), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 10 à 21) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à l'Administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités de l'Administration relatives aux comptes annuels

L'Administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, l'Administration est responsable d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la coopérative à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si l'Administration a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue Charles-Ferdinand-Ramuz 45, 1009 Pully
Téléphone : +41 58 792 81 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la coopérative.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la coopérative à cesser son exploitation.

Nous communiquons à l'Administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 906, al. 1, CO en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'Administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 906, al. 1, CO, en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition de l'Administration (page 9) est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Michael Stämpfli
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Magali Zimmermann
Experte-révisseuse agréée

Pully, le 30 avril 2025



Conseil d'administration

Nathalie Tissot
Présidente, La Chaux-de-Fonds

Serge Morelli
Vice-président, Paris

Stefan Bichsel
Courtepin

Manuela Surdez
La Chaux-de-Fonds

Yves Mathys
St-Imier

Comité de direction

Martin Geser
Frédéric Juillerat
Philippe Gozel
Romain Joray
Frédéric Morel

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG
Lausanne

Neuchâtel

Rue Jaquet-Droz 43b
2301 La Chaux-de-Fonds

—
+41 (0)32 911 12 12
info@tsm.ch

Vaud

Centre QG
Rue de la Chaux 4
CH - 1030 Bussigny
—
+41 (0)21 321 42 70

Genève

Cours de Rive 2
CH - 1204 Genève
—
+41 (0)22 819 44 00

Zurich

Birmensdorferstrasse 55
CH - 8004 Zurich
—
+41 (0)44 457 20 30
zurich@tsm.ch



TSM Compagnie d'Assurances
Société Coopérative

